



Séance plénière du 10 mars 2022

jeudi 10 mars 2022 • 19:00 – 20:30 | CSS | Conseil général

1 Introduction

Le Président du Conseil Général, **M. Duroux** ouvre cette séance à 19h00. Celle-ci est organisée selon les directives sanitaires en vigueur. La séance est enregistrée selon l'article 32 al. 7 du Règlement du Conseil général, dans la salle polyvalente du centre sportif de St-Maurice.

Il nomme les excusés: Janique Zullo, Lavinia Mastromauro, Marc Bossonnet, Alexia Quennoz, Julien Antony, Johnny Chesaux, François Bruchez et Olivier Baseggio

La secrétaire du Conseil Général, Madame **Mme Morzillo**, procède à l'appel nominal.

Conseil Général

Une présence de 22 conseillers sur 30, le quorum est atteint.

Conseil Municipal

Une présence de 7 conseillers municipaux sur 7.

M. Duroux rappelle la démission de Mme Palhais pour des raisons personnelles et la nomination de Mme Mastromauro le premier mars 2022. Il remercie Mme Palhais pour son engagement l'année dernière.

Le président du Conseil Général passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour qui est composé de 7 points. Il n'y avait pas de remarque. De ce fait, nous sommes passés au point 1.

2 Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

M. Duroux donne la parole à l'assemblée en ce qui concerne le procès-verbal de la séance.

M. Thiévent relève une erreur et une incohérence au niveau de la syntaxe qui seront corrigées.

M. Duroux soumet le Conseil Général au vote.

Acceptation du Procès-Verbal: Acceptations: 22 Refus: 0 Abstention: 0



Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les 22 conseillers présents. L'enregistrement de la séance du 14 décembre 2021 sera supprimé lorsque les corrections auront été faites.

3 Votation du règlement "Distribution d'eau potable"

M. Duroux commence par donner la parole à la Municipalité en invitant le président à présenter le message. Ensuite, les cheffes de groupe ont pris la parole pour leurs entrées en matière. Enfin, la discussion a été ouverte avant de passer au vote.

M. Lavanchy prend la parole en saluant toutes les personnes présentes notamment la presse qui n'avait pas assisté lors des derniers conseils à cause des restrictions sanitaires.

Il commence par relever la situation particulière de ce règlement car nous avons déjà eu deux lectures et ce soir presque une troisième lecture.

Les chefs de groupe ont été convoqués dans un premier temps en début d'année à propos de ce règlement avant de l'homologation au Conseil d'Etat.

Le cheminement d'un règlement communal a été présenté avec les différentes étapes à suivre. Celles-ci sont clairement définies, il y en a au niveau communal, cantonal et fédéral. Dans ces étapes, la commune de St-Maurice avait été un petit peu rapide en ce qui concerne l'étape 5 à savoir "Plausibilisation et vérification du calcul des taxes". De ce fait, suite au retour du canton certaines adaptations sont demandées au Conseil Municipal avant l'homologation. Faute de quoi, le règlement ne serait pas homologué. L'enjeu est de pouvoir directement après cette séance communiquer au Conseil d'Etat l'acceptation de cette modification afin de pour faire entrer en vigueur ce règlement de manière rétroactive au 1 janvier 2022 afin de respecter le budget présenté au mois de décembre.

Le règlement des eaux usées est également en cours et nous sommes à l'étape 5. Au mois de septembre, nous devrions avoir la première lecture de ce règlement auprès du Conseil général.

Le Président s'est penché très rapidement sur l'aspect tarifaire car c'est à ce sujet qu'il y aura les principales modification. L'exercice semble réussi et satisfaire le Président car elle correspond à 1000.- près.

Pour clore son message, il nous remercie d'avoir analysé les modifications du règlement au sujet de la distribution d'eau potable, espère un résultat positif et reste à disposition pour toutes questions.

M. Duroux remercie **M. Lavanchy** et laisse la parole aux conseillers qui auraient des questions à lui soumettre. Ensuite, il donne la parole aux cheffes de groupe pour leurs entrées en matière respectives.

Mme. Curdy prend la parole pour le groupe "Le Centre"

Le groupe Le Centre regrette la lenteur à laquelle le dossier a été traité au niveau cantonal. Le règlement de la « distribution d'eau potable » aurait déjà pu être à l'ordre du jour de la séance de décembre 2021. Mais sur ce point, la Municipalité a été tributaire du timing du canton, comme l'a dit M. Lavanchy. Le groupe Le Centre salue l'initiative de la Municipalité d'avoir rapidement convoqué les présidents du CG, de la Cogest, de la CoUrb et les cheffes de groupe pour faire un point de situation au sujet de ce règlement en début d'année. La discussion franche entre les différents intervenants a permis à la municipalité de faire rapidement les modifications nécessaires dont cette fourchette concernant la taxe. Même si le dossier a connu des péripéties entre les allers-retours avec M. Prix et le préavis négatif du canton, le groupe Le Centre est satisfait que les nouvelles dispositions collent au budget initial. Cependant, le groupe souligne qu'une telle hausse tarifaire reste inconfortable et non négligeable pour le consommateur, tout comme il l'avait déjà souligné en juin 2021. Il sera indispensable de veiller à une bonne communication auprès de la population qui devra prendre conscience qu'elle a payé trop bon marché jusqu'à présent. Le groupe Le Centre rappelle également que suite à ce dossier concernant l'eau potable, celui des eaux usées va

retenir toute notre attention, probablement avec de nouvelles hausses en vue. Le groupe remercie la Municipalité d'obtenir les préavis du canton et de M. Prix au préalable afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire à l'avenir.

Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

Mme. Turin prend la parole pour le groupe "LR+G"

Le groupe LR + G prend acte du préavis négatif de l'Etat concernant le Règlement accepté en juin 2021 par notre conseil. Cet avis nous oblige donc à modifier ledit Règlement selon leurs directives. Nous ne pouvons pas nous empêcher de trouver tout de même surprenant que l'Etat du Valais n'édite pas de canevas-type pour les Règlements communaux. Il donne l'impression qu'il laisse aux communes une marge de manœuvre, or nous voyons bien avec ce dossier que ce n'est pas le cas et que nous n'avons pas d'autre choix que de nous soumettre à leurs exigences. Exigences qui par ailleurs ne sont pas argumentées dans la décision rendue, ce que nous trouvons regrettable. Cela étant dit, nous remercions et félicitons la Municipalité pour sa réactivité dans ce dossier, malgré les lenteurs administratives du Canton. Il nous paraît clair que ce Règlement, déjà accepté en 2 lectures comme l'a rappelé le Président de la Commune, doit être accepté et homologué le plus rapidement possible afin que les nouveaux tarifs puissent être appliqués en 2022 et ainsi respecter le budget.

Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

Mme. Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts"

Au début de l'année, les présidents des commissions et les cheffes de groupe se sont réunis pour étudier ce règlement et procéder aux adaptations nécessaires pour le rendre conforme aux exigences formulées par l'Etat du Valais. A ce moment-là je fus malade et n'ayant donc pu participer à cette séance préparatoire, c'est ma collègue Mme Dubuis Gschwend qui m'a remplacée et qui a pris part aux délibérations, donc, le groupe accepte "Les Verts" l'entrée en matière.

M. Duroux ouvre la discussion suite aux trois entrées en matière, tout en ajoutant que le groupe "LR+G" a transmis une proposition de modification à ce règlement qui sera soumise au vote.

Le groupe "LR+G" souhaiterait amener une précision formelle pour une meilleure compréhension de l'article 10 al. 2, qui semble actuellement prêter à confusion.

De ce fait, l'article 10 al. 2 se présente comme tel dans le règlement: **"L' immeuble doit contenir un local commun inscrit comme tel au Registre foncier et accessible par tous les propriétaires."**

Cependant, le groupe "LR+G" propose qu'il soit modifié comme suit: **"L'immeuble doit contenir un local technique commun, inscrit comme tel au Registre foncier, disposant du compteur d'eau principal et accessible à tous les propriétaires."**

Une précision a été demandée et **Mme Turin** a répondu que cette modification serait purement formelle et en lien avec ce lieu commun qui n'était selon le groupe pas assez précis sachant qu'il est dans un règlement cela semblait important de le préciser.

Cette modification a été acceptée à l'unanimité.

Vote de la modification: Acceptations: 22 Refus: 0 Abstention: 0



M. Duroux a procédé aux votes: dans un premier temps, le règlement dans son ensemble puis il a été également accepté en une seule lecture à l'unanimité.

Vote du règlement de la distribution d'eau potable: Acceptations: 22 Refus: 0 Abstention: 0



4 Postulat "Pour une sécurité autonome du SDIS"

M. Duroux donne la parole à la Municipalité puis le Président la passe à **M. Rappaz**, le rapporteur de ce postulat. De cette façon, la Municipalité s'exprimera après les explications du rapporteur.

M. Rappaz nous rappelle que les personnes ayant signé ce postulat font partie de l'association des pompiers et que de ce fait, ils sont en connaissance de cause au sujet de ce postulat qui n'est pas le fruit du hasard mais d'une discussion avec M. Daves le commandant des pompiers. De leur discussion en est ressorti une problématique en ce qui concerne le service de jour. Le SDIS a un service de jour et un service de nuit. Le service de nuit ne pose pas de problème étant donné qu'en principe les pompiers qui travaillent en dehors de la commune sont de retour à leur domicile. La problématique concerne le nombre de pompier disponible pour assurer le service de jour. Sur les 40 pompiers, seulement 5 peuvent intervenir de jour. Cependant, selon le règlement de l'ECA (Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels), il faut justement avoir 5 personnes disponibles pour une intervention.

Cependant, sachant qu'ils sont actuellement que 5 si une de ces personnes est en vacances, malade ou pas disponible car elle travaille plus loin, le nombre minimum exigé n'est plus atteint.

L'objectif du postulat est donc de demander à la commune s'il y a une possibilité de proposer aux employés communaux de faire partie du service du feu de jour.

M. Lavanchy pense que la Municipalité ne peut pas s'exprimer lors de ce conseil à ce sujet car cela nécessite une étude et une réflexion. La réponse sera préparée par **M. Lafarge** et présentée lors du prochain conseil.

Mme Turin prend la parole pour le groupe "LR+G"

Le groupe LR + G a bien conscience de la difficulté pour un corps de pompiers « de milice » comme celui du SDIS de gérer un effectif parfois réduit. Il va sans dire qu'il est impératif que le SDIS puisse intervenir en tout temps dans les meilleures conditions possibles. Nous avons également conscience de la difficulté pour les pompiers d'allier vie professionnelle et engagement au sein du SDIS. Il semble que jusqu'à présent, il y ait toujours eu assez d'effectif lors des différentes interventions et visiblement le SDIS est un corps de pompiers efficace et fonctionnel. Il faudrait cependant trouver des solutions pour s'assurer que cette situation reste stable voire s'améliore. Ce postulat permettra assurément de se rendre compte des solutions possibles dans ce domaine. Nous espérons que la municipalité pourra s'inspirer des solutions qui semblent avoir échoué ailleurs, si on en croit la dernière phrase du postulat, et que des mesures concrètes, au moins incitatives, pourront être prises.

Le groupe LR +G accepte l'entrée en matière.

Mme Curdy prend la parole pour le groupe "Le Centre"

Le groupe Le Centre mesure l'importance d'intervenir rapidement sur les lieux d'un sinistre. Le manque de personne de piquet la journée est une problématique à laquelle il faut trouver des solutions et ce postulat adressé à la municipalité est un moyen d'élargir les réflexions afin de pallier dans la mesure du possible à cette faille. Le groupe Le Centre encourage également les signataires du postulat de proposer une réflexion de fond lors des séances de comité des pompiers pour essayer de trouver le plus de solutions possible.

Le groupe "Le Centre" accepte l'entrée en matière.

Mme Hutin prend la parole pour le groupe "Les Verts"

Avec le postulat « Pour une sécurité autonome du SDIS » nous apprenons que notre commune peut d'un jour à l'autre être confrontée à un manque d'effectif de sapeurs-pompiers pour intervenir lorsqu'une alarme d'urgence est déclenchée. Selon ce postulat, les interventions doivent se faire dans un délai entre 15 et 18 minutes, cet objectif qui ne peut être éventuellement atteint en raison du fait que certains membres du corps d'intervention ne travaillent pas à proximité du secteur d'intervention. La proposition d'intégrer le personnel communal au SDIS est sans doute intéressante et une idée à creuser.

Le groupe "Les Verts" accepte donc l'entrée en matière.

M. Duroux ouvre la discussion à ce sujet avant de passer au vote.

Vote pour une sécurité autonome du SDIS: Acceptations: 21 Refus: 0 Abstention: 1



5 Réponse à la motion « Pour que le parking Mauvoisin soit affecté au co-voiturage »

M. Duroux donne la parole à la Municipalité afin que M. Coutaz fasse part de la réponse.

M. Coutaz présente la réponse de la Municipalité à la motion qui demandait que les tarifs du parking du Mauvoisin soit revus. La Municipalité avait aussi fait le même constat que la commission urbanisme. A savoir que ce parking est largement sous-utilisé, la Municipalité pense même que les coûts d'entretiens sont plus élevés que les bénéfices.

Suite à ce constat, la Municipalité a choisi de ne pas répondre directement à cette motion en modifiant le règlement actuel des parkings puisque comme indiqué dans la réponse ce travail doit être fait dans l'ensemble de la ville. Dans le rapport de mobilité, nous aurons des compléments dans les mois à venir. Notamment au sujet des horodateurs et de la gestion de certains parkings qui doit être revue. L'idée est de faire une commission mixte avec des représentants de la Municipalité, de l'administration et du Conseil général pour élaborer un projet de règlement qui sera validé par la Municipalité puis présenter au Conseil général. Une commission ad hoc travaillera également sur ce règlement. **M. Coutaz** a également pris contact et discuté avec les personnes ayant déposé la motion. Cette façon de faire étant satisfaisante pour eux c'est ainsi que la suite se déroulera. La démarche commencera dans le courant de cette année et débouchera probablement sur un règlement au début de l'année prochaine.

M. Duroux demande s'il y a des questions, si la commission urbanisme a quelque chose à dire. Il remercie **M. Coutaz** pour sa réponse et passe au point suivant.

6 Réponse au postulat "Une protection et une gestion du patrimoine arboré"

M. Duroux repasse la parole à **M. Coutaz** pour la réponse au postulat au sujet de la protection et de la gestion du patrimoine arboré de la commune.

M. Coutaz nous rappelle qu'il y avait plusieurs points dans le postulat. Cependant, le point principal demandé à la Municipalité était de proposer un moyen pour gérer ce patrimoine arboré en faisant notamment un cadastre de ce patrimoine. Sachant que nous ne sommes pas une grande ville comme Vevey, Lausanne ou certaines autres grandes villes qui ont fait ce travail. Nous n'avons pas ce besoin d'aller dans ce détail en cartographiant pour faire un inventaire très détaillé de chaque arbre. Par contre, un rapport au sujet du plan d'affectation qui identifie certaines zones à protéger ou à développer au niveau du patrimoine arboré

sera présenté cette année ou l'année prochaine. Dans ce cadre, la Municipalité tiendra compte de la protection de ces zones. De plus, la Municipalité propose de prendre en compte cet aspect dans le Règlement Communal des Constructions et des Zones via la lettre e de l'article 75 qui concerne les plantations qui deviendrait:

Art. 75 Plantations

e) L'abattage de tout arbre, sur domaine privé ou public, d'un diamètre de 25 cm et plus mesuré à 1.30m du sol fera l'objet d'une demande d'autorisation. Dans les terrains en pente, la hauteur se mesure en amont. En présence d'un tronc ovoïde, le diamètre de référence se calcule en faisant la moyenne des deux diamètres opposés mesurés à la même hauteur.

Qu'importe les raisons de l'abattage (maladie, besoins pour construction, racines qui endommagent le sol, ...), une arborisation compensatoire, en accord avec la Commune de Saint-Maurice, aux frais du requérant, sera effectuée. Si les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, le requérant sera absteint au paiement d'une taxe dont le produit sera versé à un fond d'arborisation affecté exclusivement aux plantations réalisées. Le montant de cette taxe, fixée par la commune est de CHF 500.- au minimum et de CHF 5'000.- au maximum, en fonction de la dimension, de l'espèce et de l'état sanitaire de l'arbre, selon avis du garde-forestier

Cet article est un exemple, il ne sera pas forcément soumis de la même manière à l'avenir. Cependant, en temps voulu le Conseil général sera à même de proposer des modifications. En conclusion, la proposition du Conseil municipal est de ne pas faire un cadastre et de travailler avec le PAZ (plan d'affectation de zone).

M. Duroux remercie **M. Coutaz** et demande à l'assemblée si elle a des questions à ce sujet.

Mme Hutin remercie la Municipalité pour la réponse. Elle est consciente que notre commune n'a pas les mêmes moyens que les grandes. Cependant, la proposition lui convient et elle se réjouit de participer à ce règlement si la possibilité lui sera donnée en temps voulu.

Mme Frossard s'exprime à propos de la végétation. Elle nous rappelle d'être attentif aux envahisseurs dans ce contexte-là.

M. Duroux remercie **M. Coutaz** pour sa réponse et passe au point 6 de l'ordre du jour.

7 Tour d'horizon

M. Duroux passe la parole à Xavier pour la présentation du tour d'horizon.

M. Lavanchy présente le tour d'horizon avec cinq points

1. La Haute Ecole Pédagogique:

Comme paru dans la presse, la loi sur le financement a été adoptée au Grand conseil en une seule lecture au mois de décembre. Dans cette loi figure l'abandon du préciput de 10% des frais de fonctionnement. C'est ce que notre commune demandait. Cependant, il y aura une période transitoire de quatre ans selon les chiffres suivants: 100% en 2022, 75% en 2023, 50% en 2024, 25% en 2025 et 0 en 2026.

De plus, la HEP a reçu son accréditation qui avait été demandée comme reconnaissance de haute école. Enfin, le Conseiller d'Etat M. Christophe Darbellay a confirmé, lors de sa communication autour de cette accréditation, que le futur siège de la HEP sera à Saint-Maurice.

La commune attend un courrier de l'Etat pour leur confirmer qu'effectivement elle serait à St-Maurice. Dans le même ordre d'idée, il y aura la question du terrain de construction qui sera abordée dans ce courrier.

2. Place de tir de Vérolliez

M. Lavanchy nous rappelle la création de l'association de défense des riverains qui était très importante. De cette manière, la Commune a un véritable interlocuteur au sujet de cette place de tir.

Il a été suggéré de refaire une table ronde qui aura lieu le 10 mai 2022 avec de nouveau tous les acteurs.

L'étude qui leur avait été annoncée en septembre n'a pas encore été diligentée par le propriétaire de la place, ArmaSuisse. On ne sait pas vraiment où bloque le dossier. Une hypothèse est faite éventuellement à propos du prix (120'000.-). Cependant, il est important que cette étude ait lieu car elle est là pour montrer que le modèle qui a été mis sur pied par ArmaSuisse pour tous les stands de tir et place de tir de Suisse ne s'applique pas à Vérolliez car il y a la falaise juste derrière le stand qui renvoie les nuisances sonores.

Le postulat des députés de Saint-Maurice a été adopté à une très large majorité.

Enfin, en attendant, les tirs se poursuivent. La Commune essaie de rester en contact avec l'association et espère avoir des résultats. Il y a le nouveau commandant qui est entré en contact avec l'association et la Commune. Cette démarche donne l'impression d'être entendu. La marge de progression est encore importante, sachant que l'objectif serait de limiter les heures, le temps de tirs pendant les vacances ou le samedi.

3. La Police Intercantonale du Salentin

Depuis le début de l'année 2021, la Commune a des discussions avec les communes partenaires au sujet de la PIS (la Police Intercantonale du Salentin). Le bilan en ce qui concerne le service et la collaboration est toujours mitigé. La Commune a l'impression que le territoire est trop grand pour les services de la PIS actuelle avec 6 agents. De plus, le bilan financier du point de vue de la commune de St-Maurice n'est pas satisfaisant du tout. En effet les habitants de la commune de St-Maurice paient 110.- alors que d'autres communes paient un petit peu moins. Enfin, des décisions seront communiquées à la fin du mois de mars à ce sujet.

4. La déchetterie

La déchetterie était un gros dossier comme celui sur la distribution d'eau potable. Dans un premier temps l'idée était de la garder sous le Scex. L'autorisation de construire ayant été refusée, la Commune a été contrainte de changer d'endroit. Pour ce faire, l'analyse multicritère a été reprise avec différents emplacements. Le critère le plus important était que l'endroit soit disponible tout de suite car pour fin 2022 la déchetterie actuelle doit être fermée. La décision s'est donc portée sur la parcelle N° 1059 au lieu dit «Les Marais». La déchetterie sera donc sur cet emplacement où les arbres ne seront pas enlevés. Le plan est également présenté avec le détail des routes, des panneaux anti-bruit qui sont là pour protéger le quartier le plus proche des nuisances sonores qui pourraient avoir lieu. Enfin, la zone d'accès et de parcage est présentée pour montrer qu'il ne devrait pas y avoir de file d'attente sur la route mais éventuellement dans le cadre de la déchetterie. Elle sera bizona avec une partie fermée et une partie ouverte. Un écopoint sera fait "Vers-Pré". La Commune est en discussion avec les CFF à ce propos et ils trouveront une solution pour créer cet écopoint. La zone qui est sous la falaise sera vraisemblablement rendue à la nature.

Le coût de construction du projet est moins cher de 150'000.- que celui sous le Scex et s'élève à 1'000'000.-.

5. Le personnel

Au niveau du personnel, Tania Bossetti (collaboratrice administrative à l'APEA et au SOC) sera là pour un remplacement jusqu'à la fin de l'année.

Il y a aussi eu l'engagement de M.Husson comme chef de service pour la formation et la jeunesse qui sera le nouveau directeur des écoles. Son entrée en fonction est planifiée au 1 août 2022. Il a 55 ans, est domicilié au Châtel sur Bex et est papa de deux enfants. Il est l'actuel directeur de l'établissement primaire et secondaire de Montreux Est. Enfin, il a un brevet d'enseignement, une licence en Sciences de l'éducation, un brevet fédéral de professeur de sports de neige. Il est chef de projet et diplômé exécutif en action publique. Sa secrétaire sera Mme Künzle qui fonctionne déjà pour les écoles primaires.

Dès le 1 août, il y aura donc un nouveau service à la commune, celui de la formation et de la jeunesse qui s'occupera de l'école mais aussi de la crèche et du centre de jeunesse.

M. Duroux remercie **M.Lavanchy** et demande s'il y a des questions.

MmeTurin pose une question en lien avec la déchetterie. En temps que porte-parole de ses concitoyens la commune, elle s'interroge à propos de l'état de la déchetterie actuelle. Elle se demande si quelque chose est prévu pour l'améliorer avant qu'elle ne soit plus en service.

M. Lavanchy lui répond qu'il prend volontiers note de cette remarque et va en discuter avec le service qui s'occupe de cela. Il n'y a pas d'intervention particulière prévue cependant ils resteront attentif à ce qu'elle reste fonctionnelle en attendant la nouvelle.

Mme Frossard s'exprime à propos de la nouvelle déchetterie. Sa question porte sur l'entrée de la nouvelle déchetterie qui semble être la même que celle du tennis. À son avis elle est trop étroite pour permettre aux véhicules de se croiser. Enfin, elle se soucie également des files d'attentes qui pourraient se former.

M. Lavanchy confirme que les deux entrées seront les mêmes sur les premiers mètres. En ce qui concerne les files d'attentes, le président dit qu'on ne peut pas garantir qu'il n'y aura jamais de file d'attente. Cependant, l'étude a été faite pour qu'il n'y ait pas. De plus, il y aura plus de place et des horaires plus larges qu'aujourd'hui.

La discussion se poursuit à ce propos. A l'aide de la carte sur le PowerPoint, **M. Lavanchy** étoffe ses explications. En conclusion, il reste sur le fait que sur cette route les voitures pourront se croiser.

M. Berno s'interroge à propos d'un projet de pétanque au même endroit que la déchetterie. Une demande avait été faite à la commune par l'association de pétanque qui s'était créée. Normalement selon le plan, cela permet encore de poursuivre le projet de pétanque. Cependant, la priorité est la déchetterie raison pour laquelle la réponse officielle n'a pas encore été donnée.

Mme Hutin nous présente une intervention détaillée à propos de la déchetterie et **M. Lavanchy** répond à mesure aux questions. Afin de faciliter la lecture vous trouverez ci-dessous les questions telles quelles et les réponses du président données lors de la séance du conseil.

1) Très récemment le site officiel de la commune de Saint-Maurice a révélé une information concernant l'emplacement d'une nouvelle déchetterie sur la parcelle N° 1059, au lieu-dit « Les Marais » suite au refus de la commission cantonale des constructions d'autoriser le maintien et l'agrandissement de celle qui existe "Sous le Scex".

Est-ce que le projet de mise à l'enquête est déjà publié ?

Non, pas encore. Le projet sera mis à l'enquête dans les semaines à venir.

J'habite à côté de cette parcelle et immédiatement sur notre groupe WhatsApp des voisins les messages avec des commentaires et questions se sont multipliés. Nous sommes tous conscients que nous avons besoin d'une déchetterie. Cependant, les principaux arguments pour s'opposer à cette proposition d'implantation sont les suivants :

- Pour quelle raison la nouvelle déchetterie devrait s'implanter dans un quartier résidentiel, alors que jusqu'ici elle était éloignée d'une zone d'habitation, à l'exception du bâtiment en face d'elle ?

Le président relève que selon les plans l'ancienne déchetterie est plus proche des habitations que la nouvelle. Il se réfère au grand bâtiment qui se situe probablement à 15 ou 20m de la déchetterie actuelle. Cette ancienne zone est donc également résidentielle. De plus, il précise que le nouveau endroit n'est pas une zone résidentielle mais une zone d'intérêt public.

En conclusion, la nouvelle déchetterie sera plus loin des résidences que la déchetterie actuelle.

- L'ouverture de la déchetterie le samedi et les autres jours spécifiques va déplacer dans un quartier d'habitations une file d'attente de voitures et ce trafic va générer des nuisances inacceptables dans la zone d'habitation des Marais.

La réponse ayant été donnée avant, **Mme Hutin** insiste sur le fait de bien faire attention aux habitations lors de la mise en place du projet.

- D'autre part il est particulièrement incongru d'implanter une déchetterie à côté d'une place de sport (tennis des Marais) et de loisirs, fréquentée une large partie de l'année, avec des tournois et des rencontres interclubs qui se déroulent notamment le samedi. Il ne sera pas très intéressant pour les joueur-(euses) et les spectateurs-(trices) d'assister à un défilé continu de véhicules et au bruit causé par l'entreposage des divers déchets dans les conteneurs et autres.

1. Ne défigurons pas le site sportif des Marais.

2. Ayons égard à la tranquillité et à la qualité de vie des habitants du quartier !

- Enfin la mobilité douce a été encouragée dans ce secteur par la création d'une piste cyclable : ne la gênons pas par l'instauration d'un trafic automobile supplémentaire découlant des allers et retours de la déchetterie projetée au Marais. Nous demandons qu'une consultation soit présentée au BPA pour avoir son avis en ce qui concerne la dangerosité de cette route pour les cyclistes.

- Cet aménagement ne donnera pas une bonne image à notre quartier résidentiel, et sûrement sur aucun quartier de la ville.

- Sur le nouveliste d'aujourd'hui, l'article à ce propos estime le coût à Fr. 900'000.— avec notamment la pose de parois anti-bruit. Du bruit nous avons déjà assez, avec le stand de tir malgré les très bonnes intentions de l'association des riverains. On ne se sait ni jusqu'à quand le bruit va durer ni quand l'aménagement de ce stand sera fait.

- Les parois anti-bruit, seront plutôt destinées à camoufler les bennes et le reste aux yeux du public, en particulier des sportifs-ives étant au tennis. Il ne sera pas agréable d'avoir "un bunker" à côté d'un lieu de sport et de détente.

Pour le Groupe des Vert-e-s la solution consiste à l'implanter sur le site de la cimenterie : l'accès à cet endroit est aisé, il n'est proche d'un quartier d'habitation et la surface disponible permet l'implantation d'une déchetterie ad hoc, avec possibilité, si nécessaire, d'une extension sans obstacle. Selon le cadastre informatisé de Saint Maurice, l'ancienne cimenterie représente une surface de 90'253 m² soit 9 hectares (parcelle No 2375). Il y a donc suffisamment de place sur cette parcelle pour aménager à moindre coût la nouvelle déchetterie. Enfin la parcelle des Marais ne me paraît pas assez grande pour envisager une extension future.

- Quelle est la surface proposée pour la nouvelle déchetterie car les habitants aimeraient comparer avec la parcelle de l'ancienne cimenterie ?

Le président précise que le lieu n'a pas besoin d'extension et que les plans et la surface actuels correspondent au besoin de la commune. De plus, un plan de quartier est déjà en

développement actuellement sur cette parcelle. L'idée étant de commercialiser cette surface comme déjà présenté auparavant, il n'est donc pas envisageable d'y implanter une déchetterie.

Le président semble aussi surpris des remarques liées au Tennis Club. Sachant que la déchetterie est pour tous les citoyens, il ne comprend pas pourquoi privilégier l'intérêt des citoyens qui pratiquent le tennis par rapport aux intérêts de tous les autres citoyens.

Les deux présidents proposent de passer au divers et **M. Duroux** annonce avoir un divers à partager.

La parole est donnée à **Mme Cury** à propos de l'intervention de **Mme Hutin** avant de passer aux divers. Elle pense que le moment était mal choisi pour donner autant de détails à propos de la déchetterie. Ces arguments pourraient servir pour faire une opposition.

Mme. Hutin rappelle que ses voisins sont soucieux et ont besoin de réponses. De ce fait, ils attendent d'elle des réponses après cette séance.

M. Duroux conclut en disant que malgré la quantité importante de questions à ce sujet, il est important de pouvoir répondre à ces questions lors du Conseil général.

8 Divers

Alain Duroux donne l'information à propos de la nouvelle adresse du Conseil général (conseil.general@st-maurice.ch) que tout le monde a reçu par mail. Il rappelle que cette adresse a été créée pour transmettre tous les documents (postulats, interpellations, motions) et les entrées en matière et interventions afin de faciliter la réalisation du procès-verbal. Cependant, pour transmettre un message à court terme comme s'excuser, privilégiez le téléphone ou vos chefs de groupe.

M. Berno s'interroge au niveau des places de parking occupées par les étudiants de la HEP qui semblent se parquer un peu partout. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour que les étudiants puissent se parquer sans aller dans les zones de quartier ou immeubles?

M. Lavanchy répond à la question avec plusieurs réponses. Premièrement, la HEP dispose d'un parking pour ses enseignants qui va disparaître car la parcelle sera vendue et utilisée pour l'agrandissement du home. De ce fait, les discussions avec le canton se sont portées sur l'idée de donner la possibilité aux enseignants d'acheter un macaron comme les enseignants du CO. Pour l'instant, d'autres contacts n'ont pas encore eu lieu.

En ce qui concerne les étudiants, il ne semble pas avoir entendu de problème. Cependant, la discussion pourrait plutôt se tourner vers le désordre de parcage en commençant par la gare (parking de l'Arsenal) et en continuant par la route au delà des voies de chemins de fer en direction des terrains de football. Ces soucis ne concerne pas vraiment les étudiants de la HEP mais il y a effectivement quelque chose à faire. Cette question fera partie de l'étude de l'Arsenal sachant que c'est le site favori pour accueillir la future HEP. Une précision est donnée; ces places sont sur le terrain des CFF. Elles sont privées et à disposition d'Armasuisse. Une étude est aussi menée sur les différentes gares du Chablais (P+R=> parking+rail) et St-maurice pourrait aussi discuter avec les CFF car selon les premiers chiffres le taux d'occupation serait bien assez élevé. Dans tous les cas, le sujet des parkings devra continuer à être analysé notamment car il y a aussi les voitures "ventouse" au parking du cimetière.

Mme Frossard précise qu'en ce qui concerne les étudiants de la HEP parfois, ils viennent que pour quelques heures. De plus, les horaires sont parfois compliqués à gérer avec les moyens de transports en commun. De ce fait, les étudiants viennent se parquer quelques heures et repartent.

M. Lavanchy rappelle que ce n'est pas à la commune de St-Maurice de prévoir des places de parc pour les étudiants HEP. Il est du ressort de la HEP de contacter la commune pour transmettre ces besoins afin de trouver des solutions ensemble. A ce jour, personne ne l'a contacté à ce sujet. De plus, les informations qui ressortent du schéma de mobilité sont qu'à St-Maurice, il y a trop de place de parc.

M. Raymond se demande si nous ne pourrions pas avoir des actions un peu incitative en lien avec les transports en commun.

M. Lavanchy répond qu'il est du même avis. Cependant, plus nous avons de place de parc moins on incite les gens à venir en train. C'est ce qui est ressorti du fait que nous ayons trop de place de parc. C'est un sujet compliqué car dans le cas inverse cela poserait aussi problème aux étudiants dont parlait Mme Frossard.

Mme Hutin prend la parole car elle a plusieurs divers à exposer.

Premièrement, une personne du centre de ville l'a contacté pour se plaindre de l'eau du robinet qui la rend malade depuis des semaines. Elle dit avoir pris contact avec la commune pour informations et explications, mais rien ne s'est passé ensuite. Elle lui a demandé de faire passer le message et de voir ce que la commune comptait faire.

Mme Brouchoud prend la parole pour lui répondre en disant qu'elle boit cette eau tous les jours et qu'elle n'est pas malade.

M. Lavanchy propose d'inciter la personnes à écrire au service communal "Infrastructure et Energie".

Deuxièmement, Mme Meier a contacté **Mme Hutin** pour savoir si elle avait des nouvelles par rapport à une opposition qu'elle est a adressé à la commune pendant le mois de mai dernier au sujet de la construction d'une nouvelle installation de communication mobile avec antenne 3G, 4G et 5G sur la route de la Preyse. Elle avait un total de 90 signatures qui s'opposaient à ce projet. Elle affirme avoir reçu un accusé de réception de la part de la commune, mais plus rien ne s'est passé depuis. Elle souhaite connaître l'état des lieux du projet, quel sort a été réservé à l'opposition (refus – acceptation ?), étant donné qu'elle n'a plus eu de nouvelles de cette affaire.

M. Lavanchy lui répond qu'il ne sait pas vraiment de quelle antenne parle cette dame car la Commune de St-Maurice n'a pas autorisé d'antenne particulière. Ils sont entrés en matière pour des bornes de recharge électrique dans la zone de repos de l'autoroute.

Dans ce cas qui demande des précisions, il serait idéal que le privé s'adresse à l'autorité par écrit. Dans le cadre du Conseil général, les autorités n'ont pas sous les yeux, les informations liées à la procédure.

Ensuite, **Mme Hutin** se demande ce que la commune peut faire ou envisage faire face à la situation en Ukraine. Est- ce qu'elle prévoit d'accepter des personnes ou familles réfugiés ou de financer (travailler avec) des associations comme Caritas?

M. Lavanchy transmet qu'on l'a appelé pour lui dire que la première famille ukrainienne était arrivée à St-Maurice. Ils collaboreront avec les Soeurs de la Pelouse qui ont mis à disposition l'appartement, avec l'école et les autres entités qui seront en lien avec cette famille.

Enfin, **Mme Hutin** a pu voir que certains des anciens containers de poubelles ont été remplacés par des nouveaux avec deux compartiments, un pour le pet et autre pour déchets qui ne sont pas recyclables. Elle salue ce changement, qui va dans le sens et donne une meilleure image à notre commune. Elle aimerait savoir combien containers ont été installés au total?

M. Lavanchy répond qu'il n'a pas vraiment de réponse précise. Il sait que 5 nouveaux avaient été commandés pour remplacer les anciens. L'idée est d'en commander que des comme cela à l'avenir.

M. Thiévent questionne la commune à propos de l'achat d'éoliennes à l'étranger. Est-ce que SEIC Teledis en a acheté? Si oui, dans quels pays? Est-ce qu'elle a envisagé de le faire ou envisagerait de le faire dans le futur? Il a vu que la ville de Zürich avait investi dans ce domaine.

M. Lavanchy se réjouit de pouvoir répondre à cette question car la SEIC les a sollicités pour nommer un membre du conseil d'administration. Il n'est donc pas possible pour lui de répondre ce soir. Il propose de la reposer au mois de septembre ou décembre.

Mme Farquet voulait savoir si les travaux de l'avenue des Terreaux étaient terminés, s'ils en restaient encore?

M. Lavanchy lui répond qu'en ce qui concerne l'avenue des Terreaux, ils doivent encore remplacer des candélabres et une, deux ou trois bornes pourraient être mises en place pour mieux indiquer l'entrée dans la zone.

Mme Turin rebondit sur la question de **Mme Farquet** à propos de cette avenue. Sachant qu'elle même et une grande partie des concitoyens se sont posés des questions. Elle demande s'il y a eu une vision d'ensemble avec la Tuilerie à côté qui va aussi être aménagée? Quel était le projet en faisant des places de parc perpendiculaires aux trottoirs. Les places sont utilisées pour ralentir les voitures ce qui ne lui semble pas très sécuritaire. Cependant, une étude à certainement été faite de la part de la commune

M. Lavanchy répond que l'étude a été faite par un expert pour avoir l'autorisation auprès de la circulation routière. Si ce moyen de freiner les voitures n'avait pas été mis en place, ils n'auraient pas eu l'autorisation. Pour passer en zone 20km/h, ils n'avaient pas le choix que de faire ce genre de modifications.

M. Raymond demande s'il y a des nouvelles par rapport au concours d'architecte, à la zone et à l'étude préliminaire du Collège.

M. Lavanchy répond que la dernière nouvelle qu'il a est que le concours sera lancé à la fin du mois d'avril pour un jugement du concours au mois d'octobre.

Mme Hutin revient sur le sujet des places de parc de l'avenue des Terreaux et demande si dans l'étude, il y a eu un contact avec le BPA (Bureau de Prévention des Accidents)?

M. Lavanchy répond que ce bureau n'intervient pas dans cette procédure. Ils ont respecté la procédure qu'il leur a été imposée. En conclusion, suite à l'autorisation, il n'y avait pas de raison de contacter le BPA.

Mme Brouchoud prend la parole en temps qu'habitante du centre-ville. Elle nous dit que les premières semaines étaient un petit peu spéciales car il a eu beaucoup de changement. Cependant, elle pense que lorsqu'il y a des changements, il faut s'y habituer. Enfin, elle trouve que l'avenue des Terreaux est vraiment très bien comme elle est aujourd'hui.

Mme Frossard commence par partager sa compassion pour les populations touchées par ce qui passe ses dernières semaines en Ukraine. La question posée est à propos des abris dont disposent la commune de St-Maurice. Elle se demande où en sommes nous en terme d'utilisabilité de ces abris? Elle nous précise en quelques mots comment sont utilisés ceux de l'école notamment. Ils sont bien encombrés et bien entendu à juste titre utilisé pour entreposer du matériel scolaire.

M. Lavanchy lui répond qu'effectivement ils devront faire le compte à un moment donné. Il nous dit qu'en cas de soucis, nous avons 5 jours pour vider les abris. Une partie de ce sujet est géré par la commune et elle reçoit aussi en temps voulu des informations de la protection civile.

Mme Frossard propose de mettre un petit article à ce propos dans l'AgauneInfo pour rassurer les gens.

M. Lavanchy en parlant de l'AgauneInfo en profite pour parler du site qui est en étude actuellement et qui devrait être en ligne à la fin du mois de septembre.

M. Coutaz précise que la réponse en lien avec les antennes 5G se trouve sur le site de la commune dans les téléchargements pour le Conseil général et pas sur Wedo car ce n'est pas un point à l'ordre du jour.

La séance a été levée à 20h30.

Alain Duroux
Président du Conseil Général



Paola Morzillo
Secrétaire du Conseil Général

